

SE PERFECTIONNER À LA PAIE (NIVEAU 2)

PA02

3 jours (21h) 1 850,00 €^{HT}

Objectifs

Utiliser les règles de calcul nécessaires à l'élaboration de la paie • Calculer l'indemnisation des congés payés, les IJSS • Calculer le solde de tout compte en cas de licenciement et de rupture conventionnelle

Profil Stagiaire(s)

cette formation s'adresse aux membres des services Paie

Pré-requis

avoir suivi le module "Maîtriser les Fondamentaux de la Paie (niveau 1)" - PA01 ou avoir les acquis théoriques correspondants

Profil animateur(s)

cette formation est assurée par un expert en paie



PROGRAMME

Cotisations

Organismes sociaux : Sécurité sociale, Pôle emploi, AGIRC/ARRCO, prévoyance et mutuelle
Bases : totalité, tranches A/B et 1/2, CSG/CRDS
Plafond de Sécurité sociale et prorata
Régularisation mensuelle progressive des bases de cotisations

Avantages en nature et frais professionnels

Repas, logement, voiture, NTIC
Frais professionnels : valorisation selon les dépenses réelles ou forfait
Indemnités de grand déplacement (repas et hôtel)
Tickets restaurants
Bons d'achat ou cadeaux remis par le comité d'entreprise

Incidence de la durée du travail

Rappel durée et limite du temps complet
Durée du travail à temps partiel et limites minimale et maximale hebdomadaires
Heures complémentaires : limites et majoration, repos compensateur et obligatoire
Journée solidarité, jours fériés ordinaires et 1er mai
Le régime d'exonération fiscale et sociale des HS et des HC

Congés payés

Acquisition des droits à temps complet et à temps partiel
Décompte des CP et incidence des jours fériés et de la maladie
Indemnisation selon maintien de salaire ou dixième CP
Jours de fractionnement

Le traitement des absences et de la maladie

Loi de mensualisation
Indemnités journalières de Sécurité sociale (IJSS maladie)
IJSS et retenue à la source
Maintien du salaire net sous déduction des IJSS
Congé maternité, congé de paternité
IJSS maternité et paternité
Accident du travail et maladie professionnelle, accident de trajet
IJSS accident du travail

Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demofr

Nos sessions

3 - 5 nov. 2021 : Paris / A Distance

15 - 17 déc. 2021 : Paris / A Distance

2 - 4 févr. 2022 : Paris / A Distance

9 - 11 mars 2022 : Paris / A Distance

15 - 17 juin 2022 : Paris / A Distance

5 - 7 oct. 2022 : Paris / A Distance

28 - 30 déc. 2022 : Paris / A Distance

SE PERFECTIONNER À LA PAIE (NIVEAU 2)

PA02

3 jours (21h) 1 850,00 €^{HT}

Licenciement individuel

Licenciement économique, licenciement pour cause réelle et sérieuse, licenciement pour faute grave ou lourde

Calcul de l'indemnité légale et limites d'exonération fiscale et sociale

Indemnité transactionnelle

Limites d'exonération fiscale et sociale des indemnités versées

Rupture conventionnelle individuelle et collective

Calcul de l'indemnité de rupture conventionnelle et limites d'exonération

Forfait social à 20%

Intégrer le prélèvement à la source dans le calcul du solde de tout compte

Documents à remettre lors du départ

La retraite : indemnité, calcul de l'âge légal de départ

Méthode pédagogique

Cette formation est très pratique, à travers les nombreux cas pratiques proposés, les participants peuvent mettre en application immédiatement les acquis théoriques.

Code CPF : 248237

Ce stage fait partie du bloc de compétences « Assurer la paie et les obligations sociales » (11 jours) du parcours « Chargé des Ressources Humaines » (réf. MTR21), titre de Niveau II inscrit au RNCP délivré par SUP des RH.

Dans le cadre d'un financement par le CPF, le passage de l'examen de certification en présentiel est requis (sans condition de réussite).

Les sessions "A distance" sont réalisées avec l'outil de visioconférence Teams, permettant au formateur d'adapter sa pédagogie.

Moyens pédagogiques et techniques de mise en œuvre

Nos formateurs DEMOS sont recrutés conformément aux spécifications mentionnées pour chaque formation. Ce sont des professionnels en activité et/ou des experts dans leur domaine.

Ils utilisent des méthodes et outils appropriés aux formations qu'ils dispensent et adaptent leur pédagogie au public accueilli.

Par ailleurs, nos centres de formation DEMOS sont tous équipés :

- Salles de formation lumineuses, spacieuses, design, ergonomiques, mobiles et équipées d'écrans plasma, de PC portables/fixes si nécessaire à la formation suivie.
- Accès au wifi haut débit sur l'ensemble des lieux
- Espace de co-learning et webcorners
- Cafés, collations et rafraîchissement sont offerts

Et tous sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Le dispositif de suivi et d'évaluation

Pour assurer un suivi individuel, Demos a mis en place 2 types d'évaluation :

- Des évaluations des acquis en cours et en fin de formation

Elles peuvent être faites de différente manière selon le contenu de la formation suivie :

Quiz, exercice pratique, étude de cas, jeu de rôles, mise en situation, soutenance devant un jury pour les formations à finalité certifiante.

- Une évaluation de la satisfaction de chaque stagiaire est réalisée en ligne. Cette évaluation est complétée par l'appréciation du formateur à l'issue de chaque session.

SE PERFECTIONNER À LA PAIE (NIVEAU 2)

PA02

3 jours (21h) 1 850,00 €^{HT}

En complément

Avant cette formation vous pouvez suivre :

- Maîtriser les Fondamentaux de la Paie (niveau 1)

Après cette formation vous pourrez suivre :

- Devenir Expert de la Paie (niveau 3)

Cette formation fait partie de :

- Produire la Paie en Entreprise (Parcours Pro certifiant éligible CPF*)
- Gérer la Paie et les Obligations Sociales (parcours certifiant éligible CPF*)